

Par e-mail : <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2023/07/25/la-societe-a-mission-air-du-temps-ou-prefiguration-de-lentreprise-du-futur-E4VOTN2ATFENNH4SI5OJ3T6CYA/>

La “société à mission” : air du temps ou préfiguration de l’entreprise du futur ?

Des chercheurs et des entrepreneurs belges débattent de l’opportunité de créer un cadre légal instaurant, comme en France, le statut de “société à mission”. Marek Hudon, professeur à la Solvay Brussels School (ULB), en est un fervent défenseur. Mais pas à n’importe quelles conditions.

Pierre-François Lovens

Publié le 25-07-2023

Alors que les crises s’intensifient sur différents fronts (environnement, social, sanitaire, ...), les entreprises peuvent-elles encore se contenter d’avoir la maximisation du profit et la rémunération des actionnaires comme seules missions ? N’est-on pas en droit d’attendre d’elles, entreprises privées comme publiques, qu’elles deviennent également durables, participatives, écoresponsables, ... ?

Des entreprises démontrent déjà, indicateurs de performance à l’appui, qu’il est possible de concilier différentes missions sans renoncer aux exigences de rentabilité. Des dispositifs ont vu le jour pour encourager les entreprises à but lucratif à enrichir leurs missions. Les sociétés labellisées B-Corp, qui s’engagent volontairement à se conformer à des exigences sociétales, environnementales et de gouvernance, en sont un exemple.

Le cas français

Aujourd’hui, des voix se font entendre, en Belgique comme dans d’autres pays (États-Unis, Italie, France, ...), pour “aller plus loin et plus fort”. La France a franchi un pas en ce sens, en 2019, en adoptant la loi “Pacte” (Plan d’action pour la croissance et la transformation des entreprises). Celle-ci a introduit le statut de “société à mission”. Un statut, choisi sur base volontaire, qui combine deux éléments : une “raison d’être” (identité et vocation de l’entreprise) et des “objectifs associés” (engagements sociaux et environnementaux pris par l’entreprise envers elle-même, mais aussi son écosystème et la société). L’entreprise à mission “à la française” s’accompagne de la mise en place d’un dispositif de gouvernance spécifique, le comité de mission, ainsi que d’une évaluation par un organisme tiers indépendant.

En mars, l’Observatoire français des sociétés à mission annonçait que, trois ans après la création du statut de “société à mission”, la France avait franchi la barre des 1 000 entreprises à mission et des 660 000 salariés. Pour la très grosse majorité, il s’agit de PME. Mais on trouve aussi des grandes entreprises, dont plusieurs groupes mutualistes (Maif, Crédit Mutuel Arkéa, ...), Danone, la Banque Postale, KPMG, Bayard, Rocher ou encore Back Market.

Un outil managérial

Le débat existe aussi en Belgique. Porté notamment par Marek Hudon, professeur à la Solvay Brussels School (ULB), il a donné lieu, le 30 juin, à un séminaire réunissant une soixantaine de personnalités (chercheurs, professeurs, entrepreneurs, responsables de fédérations, syndicalistes, etc.). *“Ce séminaire a notamment montré qu’il n’y avait pas de solution miracle, explique Marek Hudon. Le modèle de la “social corporation” à mettre en oeuvre doit être pertinent pour toutes les parties prenantes de l’entreprise (entrepreneur, employés, clients, actionnaires, partenaires, …). Un tel dispositif n’a de sens que s’il répond à un double enjeu : avoir un réel effet transformateur dans les entreprises et répondre à une demande des entrepreneurs. Si c’est pour se donner des missions au rabais ou insuffisamment transformatives, ça ne vaut pas la peine de créer un cadre légal. Un cadre légal a du sens s’il permet vraiment de mener à une transformation. Dans le cas contraire, on court le risque de tomber dans du greenwashing”*.

Pour le professeur à la Solvay Brussels School, qui travaille depuis plusieurs années sur les nouveaux modèles entrepreneuriaux, le statut de société à mission doit être vu comme un outil managérial. *“Ce statut s’accompagne de mécanismes de gouvernance qui permettent d’assurer, dans la durée, une cohérence entre la vision et la pratique. Il rend aussi l’engagement de l’entreprise plus légitime et plus crédible”*. En effet, dès lors que la “raison d’être” et les “objectifs associés” sont inscrits dans les statuts de l’entreprise, il devient plus difficile de les remettre en question (contrairement à ce qui peut se passer avec le système des labels). Le professeur de l’ULB ajoute un autre argument favorable à l’instauration du statut de société à mission : dans la “guerre des talents” que se livrent les entreprises dans de nombreux secteurs, afficher un tel statut peut rendre les sociétés plus attractives auprès de candidats de plus en plus sensibles à l’impact sociétal et environnemental.

Des lieux d’expérimentation

Favorable à la création d’un cadre légal instaurant le statut d’entreprise à mission en Belgique, Marek Hudon ne défend pas, pour autant, une approche contraignante. *“Les entreprises à mission, avec les innovations qu’elles génèrent en termes de gouvernance managériale et de démocratie participative, doivent être vues comme des lieux d’expérimentation pour les entreprises de demain”*. Marek Hudon ne juge pas nécessaire, par ailleurs, de prévoir un incitant financier pour encourager l’adoption de ce statut par les entreprises.

“On s’oriente vers un monde où l’engagement sociétal des entreprises va être de plus en plus valorisé, ajoute encore M.Hudon. L’arrivée, le 1er janvier 2024, de la directive européenne CSRD sur le reporting extra-financier crée aussi une dynamique propice à cette expérimentation”. Et le professeur de conclure : *“Autant essayer de prendre le bon wagon dès le début !”*

Pour les “Ecopreneurs” belges, le modèle français n'est pas assez transformateur

Ex-CEO du bureau de consultance environnementale CO2logic, Benoît Quittre préside, depuis un an, “Kaya – Coalition belge des Ecopreneurs”. Cette ASBL représente environ 250 entreprises belges (Galler, Ecosteryl et Triodos font partie des dernières recrues). Elle plaide pour un changement de paradigme afin de rendre l’économie compatible avec les limites planétaires.

”Un écopreneur, explique Benoît Quittre, répond à trois critères : une offre de produit (ou service) ayant un impact positif au niveau sociétal et environnemental ; un modèle opérationnel efficient en termes de réduction des émissions de CO₂, d’inclusion, etc. ; une culture d’innovation sociale et environnementale (écoconception des produits, gouvernance participative, …)”. La question de la société à mission est sur la table du conseil d’administration des “Ecopreneurs” depuis plusieurs mois et des propositions seront présentées à l’automne. “Notre approche s’inscrit dans une volonté de transformation systémique et, tel que c’est prévu aujourd’hui dans la loi française, le statut de société à mission n’est pas assez transformateur”.

Pour Benoît Quittre, présent au séminaire du 30 juin coorganisé par Marek Hudon (ULB), il est devenu indispensable que l’entreprise *“se reconnecte à la société et à l’environnement”* afin de contribuer au bien commun. En tournant le dos à la rentabilité ? *“La question n’est pas là, rétorque-t-il. La question est celle de la redéfinition de la valeur. Il faut évaluer la valeur et la contribution de l’entreprise sur sa dimension économique, bien entendu, mais également sociale et environnementale”.*

Favorable à la création d’un cadre légal en Belgique, le président de Kaya y voit, parmi les avantages, le fait que le statut d’entreprise à mission est opposable. *“Dans le cas de figure d’un changement d’actionnaire, par exemple, il est nécessaire d’obtenir 75 % des voix pour changer les statuts”.* Benoît Quittre veut toutefois faire preuve d’humilité. *“Il va falloir encore clarifier les choses et poursuivre le travail, confie-t-il. L’important, à nos yeux, est que chaque entreprise se donne une trajectoire de transition sociale et environnementale afin de revenir dans le donut (référence à la “Théorie du Donut” de l’économiste Kate Raworth, qui défend un modèle économique assurant les besoins essentiels de tous en respectant les limites planétaires, NdLR)”.*